

AUSTRALIE.

Amnesty International soutient la demande d'enquête sur un cas de mort en détention
Index AI : ASA 12/09/96

Amnesty International se félicite de la recommandation émise, le 19 juin dernier, par un comité restreint dépendant du Parlement et chargé d'examiner le fonctionnement de la police dans l'État d'Australie occidentale. Celui-ci a en effet recommandé qu'une commission royale enquête sur le décès de Stephen Wardle, mort en 1988, à l'âge de dix-huit ans, dans une cellule d'un poste de police de Perth, quelques heures après avoir été arrêté.

« Il est incroyable qu'une enquête exhaustive n'ait jamais été menée sur la mort de Stephen Wardle. On a soudainement découvert que des preuves capitales avaient disparu – éléments que le coroner avait ordonné de conserver – au moment de procéder à de nouvelles investigations, a déclaré l'Organisation aujourd'hui (lundi 24 juin). Nous sommes également préoccupés par le fait que la police semble avoir voulu à plusieurs reprises empêcher les proches du défunt de demander l'ouverture d'une enquête exhaustive sur la mort du jeune garçon. »

En effet, depuis 1993, des groupes de cinq policiers ou plus, armés et en civil, ont effectué plusieurs raids matinaux au domicile de la famille de Stephen Wardle. Ils sont ainsi venus prendre des documents sans importance ou relever, pour la 2^e fois, le numéro de série d'une tondeuse à gazon. Un des membres de la famille a déclaré : « Ils arrivaient à 6 h 30 dans des véhicules banalisés [...], frappaient à la porte, pénétraient de force dans la maison et nous séparaient immédiatement. »

Amnesty International demande au gouvernement de l'État d'Australie occidentale d'autoriser qu'une enquête judiciaire indépendante et exhaustive soit menée non seulement sur les circonstances de ce décès, mais aussi sur les informations selon lesquelles la police aurait eu recours à des manœuvres de harcèlement et d'intimidation contre les proches de la victime I